



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers**Groupe d'experts de la mise en œuvre de l'e-CMR****Quatrième session**

Genève, 25-27 janvier 2023

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail**Pratiques douanières concernant l'utilisation des lettres de voiture****Pratiques douanières concernant l'utilisation
des lettres de voiture****Communication du secrétariat**

À sa troisième session, le Groupe d'experts a examiné les documents informels n^{os} 2 et 3, soumis par les autorités douanières de l'Ouzbékistan. Il s'agit d'une enquête sur l'usage que font les autorités douanières des lettres de voiture CMR. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de soumettre le document informel n^o 2 à la présente session, sous la cote ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2023/2.



Questionnaire

Sur l'usage que font les autorités douanières des lettres de voiture CMR

Numéro	Pays de la personne qui répond au questionnaire	Champs de saisie
1.	La personne qui répond au questionnaire représente	Les autorités du <input type="checkbox"/> Un acteur du secteur privé <input type="checkbox"/>
2.	Nom de l'entité représentée	Champ de saisie
3.	La présentation d'une lettre de voiture CMR aux autorités douanières de votre pays :	Choisir l'une des réponses ci-dessous : Est obligatoire Est facultative Est requise dans certains cas N'est pas requise
4.	La présentation d'une lettre de voiture CMR aux autorités douanières de votre pays à la frontière :	Choisir l'une des réponses ci-dessous : Est obligatoire Est facultative Est requise dans certains cas N'est pas requise
5.	Veuillez préciser (lien) la législation de votre pays régissant la présentation de la lettre de voiture CMR aux autorités douanières :	Champ de saisie :

Numéro	Pays de la personne qui répond au questionnaire	Champs de saisie
6.	L'apposition, par les services douaniers de votre pays, d'une marque d'approbation (timbre, cachet, signature, etc.) sur la lettre de voiture CMR :	Choisir l'une des réponses ci-dessous : Est obligatoire Est facultative Est requise dans certains cas N'est pas requise
7.	Dans votre pays, l'envoi préalable de la version électronique de la lettre de voiture CMR :	Choisir l'une des réponses ci-dessous : Est obligatoire Est facultatif Est requis dans certains cas N'est pas requis
8.	Dans votre pays, les autorités douanières exigent une lettre de voiture CMR :	Pour avoir des informations sur l'expédition <input data-bbox="1659 751 1733 810" type="checkbox"/> Pour prévenir la fraude par substitution de documents <input data-bbox="1659 810 1733 869" type="checkbox"/> Pour vérifier que les formalités douanières ont bien été effectuées aux bureaux de douane des pays de l'itinéraire <input data-bbox="1659 869 1733 928" type="checkbox"/> Pour d'autres raisons (à préciser) :
9.	Autres règles spécifiques appliquées par les autorités douanières de votre pays en ce qui concerne l'usage de la lettre de voiture CMR :	Champ de saisie :